

Extrait du procès-verbal de la séance régulière des Membres du conseil de la Ville de Beauceville, tenue le 7 avril 2008 à 20h00.

Étaient présents

Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers

Jean-Guy Bolduc  
Lévy Mathieu  
Christian Duval  
Paul Veilleux  
Luc Provençal  
Sylvain Morin  
Marc Mercier

formant le quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Guy Bolduc

**RESOLUTION 2008-04 3068**      **Carte électorale provinciale**

Attendu que la Commission de la représentation électorale du Québec a comme mandat d'assurer une représentation juste et équitable des citoyens à l'Assemblée nationale;

Attendu que la délimitation des circonscriptions doit être revue à toutes les deux élections générales;

Attendu que ladite Commission a récemment déposé une proposition et un rapport préliminaire relatifs à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales;

Attendu que, pour réaliser son travail, la Commission base son travail sur un critère numérique pour obtenir une égalité relative du nombre d'électeurs par comté;

Attendu que la Commission doit également tenir compte de critères géographiques (telles les frontières naturelles et anthropiques), démographiques (densité de la population, superficie, configuration de la région, etc.) et socio-économiques (sentiment d'appartenance, par exemple) pour compléter son travail et ainsi permettre aux circonscriptions de représenter des communautés naturelles;

Attendu que la proposition de la Commission déposée le 12 mars 2008 résulte en la scission du comté actuel de Beauce-Nord et à son intégration à des comtés avoisinants;

Attendu que la délimitation actuelle des circonscriptions électorales, dans la Beauce, respecte à la fois le critère numérique et les critères géographiques, démographiques et socio-économiques que doit suivre la Commission;

Attendu que la nouvelle délimitation proposée ne contribue qu'à scinder des communautés naturelles;

Attendu que la nouvelle carte électorale, dans la Beauce, démontre que la Commission de la représentation électorale est allée à l'encontre des critères qui doivent guider son travail.

RÉSOLUTION 2008-04-3068 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Provençal,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de maintenir l'intégrité du comté actuel de Beauce-Nord qui respecte en tous points de vue les critères de division du territoire en circonscription électorale.

**ADOPTÉ**

(s) Madeleine Poulin  
MADELEINE POULIN, Greffière

(s) Jean-Guy Bolduc  
JEAN-GUY BOLDUC, Maire

Copie certifiée conforme à l'original  
le 8 avril 2008

Madeleine Poulin  
MADELEINE POULIN, Greffière